

12,000 fr. vous n'êtes encore ni l'un ni l'autre, M. Morel père.

Vous avez parlé de la « phalange associée » des Bruff, des Chesnelong, vous nous forçerez à parler de la phalange des Casot, des Goussier, nous serions seulement portés à mettre l'épithète avant le nom.

Que s'est-il passé ? Morel fils parcourt nombre de cabarets de Tourcoing, dans la soirée du 20 novembre. Il parle à boire... à des domestiques... c'est de la démocratie; c'est même très.

M. Morel, père, dit, qu'il a défendu à son fils d'aller à Tourcoing. Pourquoi donc cela ? On disait donc aller à Tourcoing ce jour-là ? Pourquoi faire ? Ne fallait-il pas y aller. Ah ! c'est que M. Morel père un homme honnête, ne veut pas voir son fils se mêler aux trublions qui vont.

M. Emile Morel est-il donc mineur ? Non ; il a 37 ans. Est-il donc interdit ? Non ; peut-être il est le fils de l'ère, mais, comme il paraît-il être ici question d'une diffamation contre M. Morel père ?

Notre numéro du 12 novembre n'est que la reproduction d'un article de la Gazette de Tourcoing. Elle a vu de près les événements. Nous avons eu pleine confiance en elle.

Personne, à Roubaix et à Tourcoing n'a été trompé sur la personnalité de M. Morel père. Dès le mardi, à Tourcoing, la vérité était connue. Nous avons été d'une entière bonne foi. Il y a eu un industriel, nommé Morel, qui nous a dit : C'est de lui qu'on parle. Voilà ce que nous avons pensé, nous nous sommes trompés, et nous nous sommes recouverts d'erreur.

M. Morel en interdit vis-à-vis des conservateurs ; mais il y a dix ans que ce serait fait. Nous savions, et y a longtemps, que des conclusions de politique avancée se tiennent chez lui. Qu'est-ce que cela, vous le savez. M. Morel est un bon pépère de la maison, ce qu'il n'est pas. Mais il n'a rien de plus que d'être un industriel et un homme d'affaires.

Enfin, nous n'avons rien appris à personne par notre article, vous n'avez subi aucun dommage de notre fait. Un acquiescement peut seul mettre fin à cet état de choses, et réparer les années.

Me Cléry réplique. Il sera bref, dit-il. — Il est prêt de se faire son premier discours.

L'avocat, ami de Ferry, reproche aux journaux incriminés de n'être pas chrétiens, vous êtes des égarés, dit-il. Eh ! vous lisant on haïrait la religion !

LES REQUISITOIRES

M. Cottignies, substitut, fait remarquer que les deux journaux ont, depuis quelques mois, pris l'habitude d'injurier leurs adversaires. Si vous le permettez, messieurs, je dirai que ces journaux ont, depuis quelques mois, pris l'habitude de se calmer. Enfin qu'on rétablisse l'ordre par une condamnation sévère.

Quant au procureur, le ministère public se prononce pour une condamnation.

Pour la France Française, il voit également les caractères de la culpabilité dans les articles publiés.

Enfin, il faut, par une application sévère de la loi, mettre fin aux procès de presse qui s'accumulent et qui, par leur nombre, entravent une véritable entrave à la justice.

Réplique de Me Bayart, où l'avocat répondant à certains reproches de son adversaire l'avertit, à la vérité, du rôle que jouent les journaux dans la vie sociale, et qu'il ne faut pas les condamner sans les avoir entendus.

M. le président déclare l'acte entendu. Le jugement sera rendu mercredi prochain.

L'audience est levée à six heures et demie.

Pendant tous ces débats, le parquet au grand complet, le procureur général, le procureur, assisté à l'audience par M. Cottignies qui soit porter la parole.

— DOUT. — Voici le résultat des élections pour la Chambre de commerce :

Sont élus : pour six ans, MM. de Baillet-Latour, Cayrol, Farez, Delcroix ; pour deux ans, MM. Maronnet et Gombert.

— BOULOGNE. — Les élections pour le renouvellement partiel du tribunal de commerce ont donné les résultats suivants :

Président : M. Achille Adam, 144 suffrages sur 145 votants ;

Juges : M. Pety-Cazin, 109 voix ; M. Emile Grouy, 108 sur 109 votants ;

Suppléants : M. Frédéric Harrewyn, 94 voix ; M. Durieux-Dewisme, 85, sur 94 votants.

— WIMBRAU-BOIS. — Un incendie a consumé avant-hier matin, un moulin et son outillage appartenant à M. Victor Briche.

À la suite d'une crue, la vanne de la grande rose s'est ouverte, celle-ci a été mise en mouvement et comme les connaissances n'avaient pas été suffisantes, l'échouement a communiqué le feu au bois attenants.

— LENS. — On annonce l'établissement prochain d'un train express, aller et retour, de Dunkerque à Paris par la ligne des bouillottes du Pas-de-Calais. Cette création depuis longtemps réclamée, sera des plus utiles. Il serait vivement à désirer qu'on finisse de faire concorder l'arrivée du train de Lille à Valenciennes, le passage de cette dernière gare du nouveau train express sur Paris et réciproquement, qui dans ce cas, la nouvelle ligne de Valenciennes à Lille et Paris par Lens, à l'aller et au retour.

AVANT l'ouverture de la section de Calais à Boulogne, les trains de Calais et Dunkerque à Paris passeront par Lens et Arras.

Un sujet des trains, on réclame toujours des plus vivement dans le Pas-de-Calais l'établissement d'un train partant d'Hazebrouck pour Valenciennes et de Valenciennes pour Hazebrouck, et de Valenciennes pour Arras, pour communiquer avec les trains de Valenciennes et de Lille pour Arras et Paris. Deux vœux du conseil général du Pas-de-Calais ont été déjà émis pour l'établissement de ce train et on s'occupe de le faire approuver à la réalisation de cette demande des plus justifiées.

— SAMB. — Par décret du 11 décembre, la commission de M. le ministre de l'Intérieur, prononcée il y a quelques jours par M. le président, vient d'être convertie en révocation.

— SAINT-OMER. — Les élections au tribunal de commerce ont eu lieu dimanche, 19 courant, dans la salle des séances.

Les votes se sont ainsi répartis :

Président, M. Alexandre Dambriocourt 80
Juges, MM. Jean Evard 108
M. Boussier 108
Juges-suppléants, M. Eugène Blanquet 113
M. M. Derosiaux 92

— WANOURET. — Un jeune homme, Cassin, occupé au nettoyage des cuves de fermentation dans la distillerie de M. Belsieux, est tombé dans une chaudière en ébullition. On s'est empressé de l'en retirer ; mais déjà il était trop tard. Soufflement n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

— ADREVAULT. — La nuit dernière, un incendie a détruit la ferme de M. Vincent Rati, indigne. Les pertes, couvertes en partie par une assurance, s'élevaient à plus de 3,000 francs.

— MARQUAIS. — Une compagnie anonyme est en formation pour l'exploitation du chemin de fer routier à Adres et Marquise. Elle prendra pour titre : Société anonyme des chemins de fer routiers.

Le chemin de fer routier, en partant d'Adres, dessert les Louches (hameau de l'Assiette), le hameau de Adres, Louches, Sarghem, Alambon, Hermeinghem, Réty, Rinxent et Marquise.

On combiera ainsi la lacune regrettable laissée par le tracé du chemin de fer du Nord qui a négligé de desservir Marquise, et par le chemin de fer d'Arvin qui a oublié Licoques.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 décembre. — Eugène Deshay, rue de l'Éclair, 13. — Alfred Leperre, rue Watt, cour Thiers, 4. — Orlina Clauwaert, rue de la Pile, cour Ouzbrouck. — Louis Lefebvre, rue de Mons, maison Delanoy, 104. — Théodore Degroote, rue de Desir, maison Desnarrer. — Jeanne Cottignies, rue Notre Dame, 13. — Hélène Cuyper, rue de la Guinguette, 45. — Hermine Corbeau, rue de Maubange, maison Loridan, 2. — Louis Desoyelle, rue Marquisat, cour Gauthier, 1. — Marie Cléroux, rue Bachelon, maison Solosse.

Frédéric Dehandere, rue de Valenciennes, 40. — Emile Desleroy, rue de la Gaité, 7.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 décembre. — Marie Vandebesch, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Lescaut, 5. — Hélène Coster, 1 an, rue de Denain, 5. — Urbain Hélat, 36 ans, 11 mois, garçon de magasin, Hôtel-Dieu. — Jean Declercq, 27 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Florentin, présenté sans vie, rue de la Basque, cour Bataille.

MARIAGES du 23. — Victor Catelein, 31 ans, employé de commerce, et Marie Dupouchel, 19 ans, tailleur.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 décembre. — Antoinette Vandermere, Blanc-Seau. — Alice Verlinde, Croix Rouge. — Albert Dewulf, rue Nolle. — Germaine Derwaux, rue des Piets. — Du 22. — Alfred Desfraine, Marlière. — Georges Seino, — Anatole Descaups, rue St-Pierre. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 décembre. — Néant. — Du 22. — Pauline Desrousseaux, 17 ans, poste des Piets. — Victor Florin, Marlière. — Jules Claesman, 2 ans, Blanc-Seau. — Léonie Vandorpe, 2 mois, Blanc Seau.

Convulsions funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille REQUILLART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Mademoiselle Ernestine-Joseph REQUILLART, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1880, dans sa 79^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à l'ÉPITAPHE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 26 courant, à 9 heures, et aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 27, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 8 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 8.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 décembre 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Edgard Augustin HONORE, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1879, à l'âge de 15 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

— La crue de la Seine s'accroît dans des proportions inquiétantes. Les eaux atteignent hier soir, au pont Royal 307,5, au pont d'Anvers 291,90 et au pont de Tourneville 298,9.

La plupart des affluents du fleuve grossissent. Les dernières nouvelles parvenues font prévoir une forte augmentation des eaux de la Seine. Si la crue continue, les bateaux-mouches devront interrompre leur service.

Mercredi, à trois heures et demie, le conseil général des ponts et chaussées était réuni en séance au ministère des travaux publics. Tout à coup M. Deslandes, inspecteur général de 1^{re} classe, s'est écrié : « Un grand malheur s'est produit autour de moi, mais on a reconnu bientôt que tous les soins étaient devenus inutiles M. Deslandes venait de succomber à la rupture d'un anévrysme.

— Mardi est venu devant le 1^{er} sénat du tribunal régional de Colmar, faisant fonction de cour de cassation, le pourvoi de M. Tissot, condamné par le conseil de guerre de Strasbourg à trois ans de forteresse. On se rappelle que M. Tissot était accusé d'avoir livré les plans de la forteresse de Thionville.

Le sénat civil présidé par M. Bieibren premier président du tribunal régional, a rejeté le pourvoi de M. Tissot, l'a condamné en outre aux frais de l'instance, mais a ordonné la remise de l'amende obligatoire de 120 marks.

— Hier soir au Grand-Hôtel, continuation du grand match de billard entre MM. Vignaux et Slosson.

M. Vignaux, qui avait 1,517 points, était en retard hier de 283 points sur son adversaire ; il en a regagné hier soir 237. Il ne restait donc plus qu'une différence de 46 points que, d'après l'avis général, le champion français rattrapera facilement aujourd'hui, dernier jour du tournoi.

Le grand marqueur des tournois, Louis Siman, annonce les points, et les paris s'engagent hier soir comme au premier jour du tournoi.

— M. l'intendant général Guillaud vient d'adresser au Petit Parisien et à l'Intransigeant une lettre pour protester contre lui devant la commission d'enquête et reproduites par ces journaux.

On connaît la nouvelle commission d'enquête informée des diffamations qu'il a sollicité et obtenu du ministre de la guerre l'autorisation de se défendre devant la commission.

Que penser de cette commission d'enquête qui instruit contre un accusé sans même l'en prévenir ?

TRIBUNAUX

HUITIÈME CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Affaire Kaulla

Procès intenté par M^{lle} Kaulla à l'INTRANSIGEANT et le PETIT PARISIEN. MOTS D'ORDRE : JUDICIEUX FÉVÈREMENT et M DE WAGSYNE

L'audience est présidée par M. CARTIER. M. Lasserre occupe le siège du ministère public.

Six membres de la commission d'enquête sont placés derrière le tribunal ; ce sont : M. Drumel, secrétaire de la commission ; Drouin, Margaine, Fattisier, colonel Tézenas, Poir et M. Philpoteau. Si le demandeur M^{lle} Kaulla plaide pour la baronne de Kaulla qui s'est fait représenter par M^{lle} Lorlat Jacob, avoué.

Les avocats au banc de la défense sont : M. Lachaud, pour M. Yvan de Kaulla ; M. Rivière, député pour le Petit Parisien ; Les autres défenseurs sont M^{lle} Napias et Delattre.

M^{lle} Cléry, au nom de l'Événement de Valenciennes, en ce qui concerne la plainte formée contre le journal. L'affaire est remise à 4 semaines.

M^{lle} Jolibois commence sa plaidoirie. « Je ne connais pas, Messieurs, de femme au monde qui aient été plus injuriées, plus insultées que M^{lle} Kaulla. Si elle demande une condamnation, c'est parce que c'est la seule réparation qui soit possible pour Mme de Kaulla. Il nous faut un jugement qui fasse connaître sa véritable situation. »

Parlant des lettres lues par M^{lle} Allou au cours du procès Jung Wagsyne, M^{lle} Jolibois s'exprime ainsi : « M^{lle} Allou a parlé d'un jugement de séparation dont M Jung s'est bien gardé de faire connaître le texte. Ainsi, cet avocat, le premier avocat de France à parlé de lettres et de documents qu'il n'avait pas et, par cela, il a entraîné un avocat non moins éloquent, mais impressionnable qui a porté tous ses efforts contre M^{lle} Kaulla.

M^{lle} Jolibois se plaint de la commission d'enquête de France ; où les a-t-on priés ? L'ordre du public d'aujourd'hui fait avoir l'autorisation de celui qui s'écrit et de la personne qu'il les a reçues. Si cette communication a eu lieu, c'est qu'aujourd'hui personne ne sait plus où se le

devoir. » Parlant de M. Jung, il dit que ce sont sur ouvrage sur Bonaparte, il reproche au père de Bonaparte d'avoir sollicité une bourse pour son fils, lui qui se dit démocrate. M. Jung a répondu à Napoléon sa nationalité, et ce qu'il y a de plus intéressant, il a décliné son titre de président de la Chambre des députés dont personne n'a contesté la nationalité.

M^{lle} Allou a parlé de la manière la plus inexacte d'un jugement prononcé en la chambre du conseil. Quand M. Jung a dit que ce jugement, interdié à la mère de voir ses enfants, il a trompé son avocat. C'est une conduite indigne d'un officier français. Parlant de la moralité de M. Jung, M. Jolibois donne lecture d'une lettre série de lettres de ce jeune Jung adressées à sa mère. Elles sont pleines de tendresse pour M^{lle} de Kaulla ; il y raconte les relations de son père avec sa maîtresse, cette femme a été classée par le grand-mère du fils Jung, et le père la voit toujours et c'est elle dit-il, qui excite son père à faire une foule de vilaines choses contre sa mère.

Après une suspension de séance la parole est donnée à Me Lachaud défenseur de M. de Wagsyne.

Le grand avocat a mis littéralement en pièces la cause de Mme de Kaulla. Sa plaidoirie est un chef-d'œuvre de sous-entendus et de fâcheuses.

Messieurs, dit-il, ce procès s'appelle la réhabilitation de Mme de Kaulla (Hilarité).

Mon cher contradicteur, vous avez plaidé pour elle avec un grand courage. Je doute que vous ayez voulu en faire un autre et devant l'opinion.

Quant à moi, je défends M. de Wagsyne, qui a été un jour le maître de faire une mauvaise rencontre et qui a été condamné à six mois de prison pour avoir raconté ce que le général Ney lui avait dit. « Évidemment » dit-il, « les juges ont été très indulgents. »

Le procès a pris un développement terrible. On a lu au cours des débats deux lettres du général de Gisors, ces lettres sont éloquentes et le le trouve encore sans excuser. (Mouvement.)

Le presse, qui est la sauvegarde de notre société, qu'elle fasse entendre la lumière, s'est emparée de ces deux lettres et les a commentés. Je n'ai pas à suivre les journaux sur le terrain politique. J'ai voulu faire de la politique, on m'a puni de moi, et aujourd'hui j'en suis ravi (Hilarité).

Mais je défends mon client et je m'en tiens à ce que je crois. Je fais un procès où il est impossible de faire la preuve.

Au demeurant, ce n'est pas à lui que Mme de Kaulla fait ce procès, c'est à son mari, qui l'a outragé, qui a attaqué de face, et qu'elle accuse, absent (Sensation).

Est-il contestable, se demande M. Lachaud, que Mme de Kaulla ait été la maîtresse du général de Gisors ?

Messieurs, le ministre de la guerre a sciemment fait fausser un des auteurs de l'acte, il a fait fausser une partie de la fortune de sa femme. Ah ! le malheureux ! Voilà donc jusqu'à quel point on peut aller dans la vie. Eh bien ! une femme qui peut arracher de telles lettres à un chef d'armée est capable de tout !

À M^{lle} de Kaulla a voulu expliquer ces lettres, nous attendrions sur ses serments maternels. Qu'elle se taise ! Elle a vu une fois son fils ainsi ; le second, Trestore, un pauvre enfant infortuné qui n'a jamais vu son père. Non, les deux lettres restent, quoi qu'il dise ; elles restent, elles accablent, elles sont l'arrêt de mort de son mari. (Sensation prolongée.)

Vous dites, mon confrère que les relations de Mme de Kaulla et du ministre n'ont pas été jusqu'à telle ou telle mesure. Et dans quelle mesure sont-elles restées, je vous prie ? (Rires).

Mais vous voyez bien qu'elle a entraîné ce malheur, elle a entraîné ces lettres, ces lettres infernales. Le nier, c'est nier la lumière !

Mais, se hâte d'ajouter M. Lachaud, M. de Gisors n'a point livré les secrets de l'État.

Non, mais le pauvre général est vieux, il a été sollicité, séduit, et le peche est doux à tout âge.

Son avocat a dit qu'il aimait la conversation des femmes. Ah ! il n'avait aimé que cela !

Le vieux ministre est redevenu jeune près de cette jolie femme, qui est une sirène dangereuse. On se le rappelle, M. de Gisors, à Pétersbourg, et le général Trépoït sait bien qu'on ne refuse pas un certificat à une jolie femme. (Rires).

Jolie femme ! Oui, mais aussi femme nomade et d'intérieur, qui a trop vécu près des puissances de la terre, et qui est devenue millionnaire de la sorte, et qui a entraîné ce malheur de Mme de Kaulla a dépensé 10,000 francs par an. Ah ! ce n'est pas le général de Gisors qui lui a donné tout ; il est pauvre, et c'est son honneur qui a été compromis par elle et cette existence oisive ?

Ah ! l'on a dit qu'en 1861 Mme de Kaulla avait refusé un milliard russe, elle n'en avait pas besoin. Elle a refusé ce milliard, elle a refusé de prendre le milliard russe. (Rires).

Quant à sa fortune personnelle, elle ne peut expliquer ni le chiffre de son revenu, ni l'origine de 350,000 francs que la baronne voulait acheter, ni les 10,000 francs qu'elle a payés à un peintre célèbre pour son portrait exposé au Salon !

Voilà mon procès, le voilà : tout ce qu'on a supposé, imprimé sur votre compte, tout tombera, si vous le voulez, et tout ce qu'on veut votre argent ! (Mouvement).

M^{lle} Jolibois fait un geste de protestation.

M. le président. — Maître Jolibois, voulez-vous établir l'origine de la fortune de votre client ?

Me Jolibois (sèchement). — Je ne l'essaierai même pas, et je ne veux pas lui en dire avec M. le président.

M^{lle} Lachaud reprend et termine éloquentement sa plaidoirie :

Quelle existence vous avez menée ! A Londres, à Saint-Petersbourg, à Paris, vous êtes toujours en voyage, vivant on ne sait comment, mais non pas assurément des 200,000 fr. qui forment votre fortune. Vous êtes une femme riche et audacieuse et industrielle. Cela ne suffit pas. Il faut être aussi une honnête femme ! A qui fera-t-on croire, je le demande, que Mme de Kaulla est une honnête femme ?

Quelle continue sa vie singulière, si elle l'ose, mais qu'elle ne vienne pas demander protection aux magistrats.

L'honorable M. de Gisors. Elle a voulu ce procès. Tant pis pour elle (Sensation prolongée).

Après cette magnifique péroraison, la parole est donnée à M^{lle} Delattre qui pa-tage horriblement pendant un quart d'heure.

M^{lle} Gatinave plaide ensuite sous les réducteurs de la Justice à Mme de Kaulla sortant de l'audience, dit-il comme elle y est entrée, déshonorée et couverte de honte et d'ignominie !

Après les plaidoiries de M^{lle} Napias et Rivière et de vives répliques de M^{lle} Lachaud, l'audience est levée à cinq heures et demie et remise à aujourd'hui vendredi, pour les conclusions du ministère public.

Le jugement sera rendu dans la soirée.

NOUVELLES DU MATIN

MORT D'UN DÉPUTÉ

Paris, 23 décembre, 4 h. 50 soir.

M. Lesguillou, député de Loir-et-Cher est mort aujourd'hui.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION DE NANCY

Nancy, 23 décembre 6 h. 10 s.

La Chambre des mises en accusation de Nancy a confirmé, aujourd'hui, l'ordonnance d'inculpation rendue par le juge d'instruction, sur la plainte au criminel portée par les Congréganistes contre le Préfet.

ALLOCATION DU PAPE

Rome, 23 décembre, 8 h. 20 s.

Le Pape en recevant les souhaits de cardinaux, a exprimé la tristesse qu'il éprouve sur la situation du Saint-Siège.

Il a rappelé les injures de la presse ita-

lienne et a protesté contre le défaut de l'indépendance du chef de l'Église et la spoliation violente des états pontificaux par des lois hostiles aux œuvres pieuses et les tentatives de démolition de la basilique de Saint-Napoléon sa nationalité, et ce qu'il y a de plus intéressant, il a décliné son titre de président de la Chambre des députés dont personne n'a contesté la nationalité.

M^{lle} Allou a parlé de la manière la plus inexacte d'un jugement prononcé en la chambre du conseil. Quand M. Jung a dit que ce jugement, interdié à la mère de voir ses enfants, il a trompé son avocat. C'est une conduite indigne d'un officier français. Parlant de la moralité de M. Jung, M. Jolibois donne lecture d'une lettre série de lettres de ce jeune Jung adressées à sa mère. Elles sont pleines de tendresse pour M^{lle} de Kaulla ; il y raconte les relations de son père avec sa maîtresse, cette femme a été classée par le grand-mère du fils Jung, et le père la voit toujours et c'est elle dit-il, qui excite son père à faire une foule de vilaines choses contre sa mère.

Après une suspension de séance la parole est donnée à Me Lachaud défenseur de M. de Wagsyne.

Le grand avocat a mis littéralement en pièces la cause de Mme de Kaulla. Sa plaidoirie est un chef-d'œuvre de sous-entendus et de fâcheuses.

Messieurs, dit-il, ce procès s'appelle la réhabilitation de Mme de Kaulla (Hilarité).

Mon cher contradicteur, vous avez plaidé pour elle avec un grand courage. Je doute que vous ayez voulu en faire un autre et devant l'opinion.

Quant à moi, je défends M. de Wagsyne, qui a été un jour le maître de faire une mauvaise rencontre et qui a été condamné à six mois de prison pour avoir raconté ce que le général Ney lui avait dit. « Évidemment » dit-il, « les juges ont été très indulgents. »

Le procès a pris un développement terrible. On a lu au cours des débats deux lettres du général de Gisors, ces lettres sont éloquentes et le le trouve encore sans excuser. (Mouvement.)

Le presse, qui est la sauvegarde de notre société, qu'elle fasse entendre la lumière, s'est emparée de ces deux lettres et les a commentés. Je n'ai pas à suivre les journaux sur le terrain politique. J'ai voulu faire de la politique, on m'a puni de moi, et aujourd'hui j'en suis ravi (Hilarité).

Mais je défends mon client et je m'en tiens à ce que je crois. Je fais un procès où il est impossible de faire la preuve.

Au demeurant, ce n'est pas à lui que Mme de Kaulla fait ce procès, c'est à son mari, qui l'a outragé, qui a attaqué de face, et qu'elle accuse, absent (Sensation).

Est-il contestable, se demande M. Lachaud, que Mme de Kaulla ait été la maîtresse du général de Gisors ?

Messieurs, le ministre de la guerre a sciemment fait fausser un des auteurs de l'acte, il a fait fausser une partie de la fortune de sa femme. Ah ! le malheureux ! Voilà donc jusqu'à quel point on peut aller dans la vie. Eh bien ! une femme qui peut arracher de telles lettres à un chef d'armée est capable de tout !

À M^{lle} de Kaulla a voulu expliquer ces lettres, nous attendrions sur ses serments maternels. Qu'elle se taise ! Elle a vu une fois son fils ainsi ; le second, Trestore, un pauvre enfant infortuné qui n'a jamais vu son père. Non, les deux lettres restent, quoi qu'il dise ; elles restent, elles accablent, elles sont l'arrêt de mort de son mari. (Sensation prolongée.)

Vous dites, mon confrère que les relations de Mme de Kaulla et du ministre n'ont pas été jusqu'à telle ou telle mesure. Et dans quelle mesure sont-elles restées, je vous prie ? (Rires).

Mais vous voyez bien qu'elle a entraîné ce malheur, elle a entraîné ces lettres, ces lettres infernales. Le nier, c'est nier la lumière !

Mais, se hâte d'ajouter M. Lachaud, M. de Gisors n'a point livré les secrets de l'État.

Non, mais le pauvre général est vieux, il a été sollicité, séduit, et le peche est doux à tout âge.

Son avocat a dit qu'il aimait la conversation des femmes. Ah ! il n'avait aimé que cela !

Le vieux ministre est redevenu jeune près de cette jolie femme, qui est une sirène dangereuse. On se le rappelle, M. de Gisors, à Pétersbourg, et le général Trépoït sait bien qu'on ne refuse pas un certificat à une jolie femme. (Rires).

Jolie femme ! Oui, mais aussi femme nomade et d'intérieur, qui a trop vécu près des puissances de la terre, et qui est devenue millionnaire de la sorte, et qui a entraîné ce malheur de Mme de Kaulla a dépensé 10,000 francs par an. Ah ! ce n'est pas le général de Gisors qui lui a donné tout ; il est pauvre, et c'est son honneur qui a été compromis par elle et cette existence oisive ?

Ah ! l'on a dit qu'en 1861 Mme de Kaulla avait refusé un milliard russe, elle n'en avait pas besoin. Elle a refusé ce milliard, elle a refusé de prendre le milliard russe. (Rires).

Quant à sa fortune personnelle, elle ne peut expliquer ni le chiffre de son revenu, ni l'origine de 350,000 francs que la baronne voulait acheter, ni les 10,000 francs qu'elle a payés à un peintre célèbre pour son portrait exposé au Salon !

Voilà mon procès, le voilà : tout ce qu'on a supposé, imprimé sur votre compte, tout tombera, si vous le voulez, et tout ce qu'on veut votre argent ! (Mouvement).

M^{lle} Jolibois fait un geste de protestation.

M. le président. — Maître Jolibois, voulez-vous établir l'origine de la fortune de votre client ?

Me Jolibois (sèchement). — Je ne l'essaierai même pas, et je ne veux pas lui en dire avec M. le président.

M^{lle} Lachaud reprend et termine éloquentement sa plaidoirie :

Quelle existence vous avez menée ! A Londres, à Saint-Petersbourg, à Paris, vous êtes toujours en voyage, vivant on ne sait comment, mais non pas assurément des 200,000 fr. qui forment votre fortune. Vous êtes une femme riche et audacieuse et industrielle. Cela ne suffit pas. Il faut être aussi une honnête femme ! A qui fera-t-on croire, je le demande, que Mme de Kaulla est une honnête femme ?

Quelle continue sa vie singulière, si elle l'ose, mais qu'elle ne vienne pas demander protection aux magistrats.

L'honorable M. de Gisors. Elle a voulu ce procès. Tant pis pour elle (Sensation prolongée).

Après cette magnifique péroraison, la parole est donnée à M^{lle} Delattre qui pa-tage horriblement pendant un quart d'heure.

M^{lle} Gatinave plaide ensuite sous les réducteurs de la Justice à Mme de Kaulla sortant de l'audience, dit-il comme elle y est entrée, déshonorée et couverte de honte et d'ignominie !

Après les plaidoiries de M^{lle} Napias et Rivière et de vives répliques de M^{lle} Lachaud, l'audience est levée à cinq heures et demie et remise à aujourd'hui vendredi, pour les conclusions du ministère public.

Le jugement sera rendu dans la soirée.

INONDATION EN ANGLETERRE

Manchester, 23 décembre.

La rivière l'Irwellle déborde. La moitié du bas de Broughton est submergée. L'eau pénètre dans les maisons et s'élève de huit à dix pieds de hauteur.

Les dommages causés par l'inondation sont immenses.

Toutes les fabriques riveraines sont inondées.

Déclarations nous sont aussi signalées dans d'autres parties des comtés et du centre.

TEMPÊTE EN FRANCE

New-York, 23 décembre.

L'Hérauld annonce qu'une tempête, suivie de neige et de verglas éclatera en France du 25 au 27 courant.

NOUVELLES DU SOIR

L'AMBASSADEUR FRANÇAIS PRÈS LE VATICAN

Le départ de M. Despréz, tout à tour annoncé puis démenti, est aujourd'hui officiellement fixé.

A moins d'un contre-ordre que rien ne nous a permis, notre ambassadeur près le Vatican se rendra à son poste le 15 janvier prochain.

M. Fournier de Bacourt, deuxième secrétaire, qui dirige depuis plus de trois mois déjà l'ambassade française, sera très probablement appelé au grade de secrétaire de première classe.

PETITE BOURSE DU 23 DÉCEMBRE

5 0/0 119,32, 33, 27, 28. — Italien 88,15-10 — Turc 12,45, 42. — Extérieure 21 3/4, 25,32. — Egypte 31 7/8, 35,32, 12. — Banque ottomane 551 25. — Hongrois 99 7/8, 9/16, 5/8. — Fonds algériens 47,50. — Panama 495. — Lombard 212,50, 213,75.

Ferme.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

L'ARBITRAGE EUROPÉEN

Berlin, 23 décembre.

Une dépêche de Paris de la National Zeitung annonce que lord Lyons a remis ce matin à M. Bartholomew Saint-Hilaire l'adhésion du cabinet britannique au projet d'arbitrage européen.

Londres, 23 décembre, 1 h. 28 soir.

Le cabinet anglais ayant adhéré en principe, au projet d'arbitrage européen suggéré par la France, on considère comme assez probable la conclusion de toutes les puissances. Cependant aucune proposition formelle ne sera faite aux puissances avant que la Turquie et la Grèce n'aient fait appel à l'arbitrage, et promis d'accepter ses décisions.

MORT D'UNE ROMANCIÈRE ANGLAISE

Londres, 23 décembre.

La célèbre romancière, Mme Cross, connue sous le nom de Georges Eliot, est morte la nuit dernière, à l'âge de 68 ans.

L'AGITATION IRLANDAISE

Londres, 23 décembre.

Une dépêche, adressée de Dublin au Globe, annonce que les officiers de la douane irlandaise ont saisi, hier, un navire appelé le Judo, dans le fleuve Clare, près de l'embouchure du Shannon.

Le Judo avait à bord une cargaison d'armes américaines.

Un détachement de troupes a pris possession du navire.

Tout récemment un certain nombre de jeunes gens du district d'Armagh, ont débarqué dans ce même district.

La police les surveille attentivement.

Une grande agitation se manifeste dans ce district.

DÉFAITE DES ANGLAIS

Londres, 23 décembre.

Une dépêche reçue aujourd'hui apporte le bruit que les Boers auraient battu les Anglais dans le district d'Ashton-sous-Lyons. Les ouvriers demandent une augmentation de 12 1/2 pour cent sur les salaires.

INSURRECTION CHEZ LES BOERS

Londres, 23 décembre, matin.

Le ministre des colonies a reçu une dépêche du gouverneur de Natal, datée de Pietermaritzburg, le 23 décembre.

Cette dépêche dit que le rapport de M. Lanyon, administrateur du Transvaal, confirme les nouvelles inquiétantes. M. Lanyon évalue le nombre de Boers insurgés à environ 4,000, mais il croit qu'ils ne peuvent se tenir sur le pied de guerre que pendant quelques semaines.

Les Boers ont lancé une proclamation au nom du gouvernement de la République et du Volk-rand. Cette proclamation est adressée à Kruger, Pretorius et Joubert et est adressée à M. Lanyon ; elle exprime avec le respect pour la reine et le pavillon britannique, le désir d'éviter la guerre. Toutefois les Boers déclarent qu'ils ne consentent à accepter leur indépendance et demandent à M. Lanyon de leur rendre le droit de s'administrer eux-mêmes.

M. Lanyon a publié une proclamation promettant le pardon à tous ceux qui quittent immédiatement le camp des insurgés.

Le bruit court que les Boers ayant attaqué le camp de Potchefstroom ont été repoussés avec pertes.

L'APPEL DE M. TISSOT

Strasbourg, 23 décembre.

La Cour suprême de Colmar a rejeté, avant-hier, l'appel de M. Tissot.

À ce propos, la Gazette d'Alsace-Lorraine a répondu aux journaux français qui ont attaqué la condamnation de M. Tissot comme atteignant un citoyen français et comme contraire aux lois.

Le délit, dit la Gazette, établi par un ensemble de preuves, a été commis sur le territoire de l'empire allemand. M. Tissot est donc passible en Allemagne malgré sa nationalité, les lois pénales allemandes s'appliquent à tout délit commis sur le territoire allemand, même quand le coupable n'est pas français.

Mais comme il pouvait être dans le doute sur sa nationalité, ayant été nommé officier dans l'armée territoriale française, le tribunal lui a accordé des circonstances atténuantes et la condamné à 3 ans de détention dans une enceinte fortifiée au lieu de 15 ans de travaux forcés. Il a donc traité comme s'il était un étranger.

Dans la séance d'hier de la commission d'Alsace-Lorraine, est venue la pétition demandant que la langue française soit rétablie dans les écoles primaires. Le gouvernement a déclaré qu'il ne se départirait pas de l'attitude qu'il a observée jusqu'ici dans cette question.

UNE AGENCE ECCLÉSIASTIQUE A BRUXELLES

Rome, 23 décembre.

On assure que le Vatican a pris hier la résolution d'établir à Bruxelles, au lieu d'une nonciature, une agence ecclésiastique, afin que les évêques puissent expédier leurs affaires avec le Vatican par l'intermédiaire de cette agence.

Mgr Jacobini, ayant pris connaissance de la situation de l'Église au Brésil, a rédigé un mémoire qui sera envoyé à Rio-de-Janeiro, et qui portera au gouvernement des propositions conciliantes, tendant à régler les différends du gouvernement brésilien avec le Pape.

Le Vatican a dernièrement recommandé aux évêques d'Irlande de faire tous leurs efforts en vue de la pacification du pays.

DERNIÈRE HEURE

RÉUNION DES TISSEURS

DU RHONE DE LA SAVOIE ET DE L'ÉCÈRE.

Voiron, 24 décembre, 1 h. 50 s.

Les tisseurs des départements du Rhône, de la Savoie et de l'Écère se sont réunis hier à Voiron (Isère).

La réunion a décidé, à l'unanimité, que des démarches seraient faites dans le plus bref délai, auprès de M. Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce ; de M. le Préfet de l'Isère, des sénateurs et députés de Chambres de commerce et des Chambres consultatives, afin de protester contre le projet présenté par M. Nadaud, au nom de la liberté et des saines doctrines économiques contre l'établissement de droits sur les soies étrangères entrant en France, qui condamnerait au chômage les trois quarts de la population industrielle de la région et contre les droits sur les fils de coton simples retors.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 24 décembre

Présidence de M. LÉON SAY

La séance s'ouvre à 2 heures.

LE BUDGET DES RECETTES

Le Sénat continue la discussion du budget des recettes pour l'exercice 1881.

Sur l'article 3, M. Gouin s'attache à démontrer que cet article ne peut pas être accepté par le Sénat tel qu'il est établi, parce que la loi nouvelle change le mode de perception des impôts sur les produits des bénéfices annuels attribués à des actions. Il demande le renvoi de l'article à la commission. (Approbation à droite).

M. Roger Marvaux donne quelques explications qui sont peu précises.

M. Lucien Brun demande si oui ou non, les sociétés d'assurance sur la vie et la charité seront frappées d'un impôt.

La séance s'ouvre à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 24 décembre

Présidence de M. GAMBETTA

BRUTS DE COULIRS

M. Brisson, dans la réunion tenue hier par l'Union républicaine, a déclaré, qu'occupé depuis trois ans les fonctions de vice-président de la Chambre des députés, il renoncera à poser de nouveau sa candidature, lors de la réorganisation du bureau qui aura lieu en janvier.

On assure que dans le prochain conseil des ministres, M. Constans soumettra à l'approbation de M. le Président de la République et de ses collègues, la liste des nouveaux membres dont la nomination est destinée à réorganiser le conseil supérieur des prisons.

La séance s'ouvre à 2 heures.

SITUATION ÉLECTORALE DES AMNISTÉS

M. Talandier pose une question à M. Cazot sur la situation électorale des amnistiés. Quelques uns sont conseillers municipaux. A d'autres, on a opposé une fin de non-recevoir, notamment à MM. Humbert et Trinquet.

Bulletin du Commerce

LAINE

Le Havre, 24 décembre, 5 h.

Le marché est calme. On a vendu 32 b. Buenos-Ayres suint à des prix très secrets.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 24 décembre, 11 h. 45 mat.

Ventes 200 b. Méditerranée, compris une certaine quantité, ceux des livrables sont inchangés.

Le Havre, 24 décembre.

Ventes 367 b. de 264 b. Amérique disponibles, 26 b. à livrer et 67 b. diverses disponibles. Le marché est calme et les disponibles inchangés. Le Louisiana est tenu à 83,50. Géorgie de 81 à 82. Les livrables sont calmes. Avril-juin sont tenus à 81.

Fête jusqu'à mardi.

New-York, 24 décembre.

Prix du Middling upland 11 1/16. On note le terme : décembre 11,50 ; janvier 11,55 ; février 12,00 ; mars 12,23 ; avril 12,36 ; mai 12,49 ; juin 12,60 ; juillet 12,69.

Les prix sont soutenus.

Ventes 55,000 b.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre.

Voici les prix du terme : décembre 11,46 ; janvier 11,51 ; février 11,73 ; mars 11,86 ; avril 11,97 ; mai 12,08.

Recettes dans les ports de l'Atlant. 16,000 b. dans ceux du Golfe 16,000 b.

Expéditions vers l'Amérique 15,000 b. vers le Continent 5,000 b.

New-York, 24 décembre.

Change sur Londres 4,79 7/8 ; change sur Paris 165 25.

Café good fair, (la livre) 42 3/4, 43 1/2.

Café good goods, (la livre), 13 3/4, 14 1/2.

Soutenu.

Cours officiels du coton disponible :

g. o. l. m. g. m.

Upland 6 7/16 6 11/16 7 15/16

Mobile 6 7/16 6 11/1